

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

En exercice : 47	<p>L'an deux mil dix-huit, le dix huit décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DENOT, Maire.</p> <p><b>Membres présents :</b> Mme BAUMEL Annick, M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, M.CACHERA Daniel, Mme CHESNAY Delphine, Mme COLLIN Armelle, M. DECHANCÉ Eric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELEPINE Véronique, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noëlle, Mme DOBETZKY Christelle, Mme DUMONT Magaly, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GAVARD Jean Yves, M. GROMELLON Jacques, Mme GUERIN Monique, M HAMARD Denis, M. LABYT Jean-Louis, M. PAYEN Jérôme, M. POREE Lionel, M. POULAIN Anthony, M. ROBIDEL Sébastien, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole Mme TRINCOT Rachelle.</p> <p><b>Absents :</b> Mme ALDERSLEY Anne-Leslye, Mme AMELINE Mariannick, M BARRÉ Jean-Noël, Mme CHANVRY Alda, Mme CHAUVIN Violetta (pouvoir à Mme TRINCOT), Mme COQUEMAN Stéphanie, M. DELACHIENNE Nicolas, M. DERIEUX Charles, Mme FILLATRE Jans, Mme FLEURY-LENDORMY Maryvonne, M. GANCHE Jean-Luc, M. GAZENGEL Michel, Mme HAMON Catherine, Mme JOUENNE Laure, , M. LEMETAYER Claude, Mme MASSIN Emilie, M. PLIN Claude, M. RUBY Philippe.</p> <p>Secrétaire de séance : M. ROBIDEL Sébastien.</p>
Présents : 29	
Absents : 18	
Procurations : 1	
Votants : 30	
Date de convocation : Le 11 décembre 2018	

*Le Conseil accepte de se prononcer sur les questions diverses.*

*Le procès-verbal des réunions du 27 septembre et du 22 novembre 2018 ne faisant pas l'objet d'observation sont approuvés à l'unanimité.*

**2018/91 Participations scolaires 2018/2019**

Vu le bilan financier des services scolaires

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et sports du 20 novembre 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

Vu l'avis favorable exprimé par les représentants des Communes le 11 décembre 2018

*Madame Delépine donne des explications sur les différentes dépenses notamment sur le report de factures d'électricité de l'année scolaire précédente et précise que la réunion avec les représentants des Communes s'est bien passée même s'ils étaient peu nombreux.*

*Arrivée de M. Delamarche à 20 h 33.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- DE FIXER les participations scolaires pour l'année 2018/2019 demandées aux Communes de domicile des enfants de la façon suivante:

Participation pour un élève scolarisé en maternelle : 1416 €

Participation pour un élève scolarisé en élémentaire (sauf classe ULIS) : 554 €

Participation pour un élève scolarisé en classe ULIS : 507 €

### **2018/92 Participation au profit de l'OGEC Notre Dame 2018/2019**

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et sports du 20 novembre 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

Vu le montant de la participation scolaire fixée précédemment pour les élèves de classe élémentaire à 554 €,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- VALIDE la participation obligatoire à verser à l'OGEC Notre Dame soit 554 € x 40 élèves élémentaires soit 22 160 €.

Compte tenu de la délibération 2018/68 du 27 septembre 2018 fixant le montant de l'avance à 6 800 €, la somme restant à mandater sur l'exercice 2019 s'élève à 15 360 €. Cette somme sera imputée sur l'article 6558 du budget principal 2019.

### **2018/93 Subvention au profit de l'OGEC Notre Dame 2018/2019**

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et sports du 20 novembre 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

*Monsieur le Maire rappelle qu'à la différence de la délibération précédente, cette participation n'est pas obligatoire*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- DE VERSER une subvention de 1000 € par enfant domicilié sur la Commune nouvelle de Pontorson et scolarisé en classe de maternelle à l'école Notre Dame de Pontorson pour l'année scolaire 2018/2019 soit 1000 € x 18 élèves de maternelle = 18 000 €

Compte tenu de l'avance fixée par la délibération 2018/69 du 27 septembre 2018 d'un montant de 6 000 €, la somme restant à mandater en 2019 s'élève à 12 000 €. Cette somme sera imputée sur l'article 6574 du budget principal 2019.

### **2018/94 Subvention au profit de la scolaire pontorsonnaise**

Vu l'avis favorable de la commission éducation, jeunesse et sports du 20 novembre 2018

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

Vu le projet de l'école Louis Pergaud d'un voyage à Paris en janvier prochain

La classe orchestre de l'école de Pontorson a été retenue pour participer à l'improvisation géante prévue le 20/01/2019 à la scène musicale à Paris avec Ibrahim Maalouf. A cette occasion l'école Louis Pergaud propose d'emmener 28 CM2, 24 CM1/CM2 et les 8 élèves du collège concernés par la classe orchestre à Paris. Au cours de ce séjour de 3 jours, les enfants visiteront l'assemblée nationale et le Museum d'histoire naturelle. Une participation de 45 €/enfant est demandée aux familles et une participation de 33 €/enfant à la Commune.

*Mme Delépine se félicite que la classe orchestre ait été retenue pour participer à cette improvisation, que cette opportunité encourage les enfants à poursuivre et valorise l'école de Pontorson. Elle précise que la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie finance les enseignants de l'école de musique qui dispensent les cours aux élèves. Ces enseignements permettent de développer des aptitudes et comportements positifs qui se retrouvent ensuite dans la vie scolaire en général. Mme Delépine ajoute que l'association des parents d'élève participera également au financement de ce déplacement.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- DE VERSER une subvention de 33 € par enfant participant au voyage à la scolaire pontorsonnaise.

**2018/95 Aménagement des Rives du Couesnon : demande de subvention**

*Monsieur Belloir présente le projet dont le caractère structurant permettra de changer l'image de Pontorson. Les travaux commenceront sur les secteurs qui ne perturbent pas la circulation et les activités touristiques, les travaux sur la voirie, le jardin public et le secteur de la base de loisirs seront réalisés à l'automne. Madame Fauconnier demande des précisions sur les modalités pour attirer les touristes. Mme Collin répond que l'aménagement paysager incitera nombre d'automobilistes à s'arrêter. Monsieur Belloir ajoute qu'un partenariat avec l'association Couesnon Rive Gauche permettra de diffuser des informations sur ce site, de proposer des circuits à partir de ce point. Les différents aménagements, les jeux pour enfants, les terrains de pétanque...donneront également envie aux locaux de fréquenter ce lieu. Des points d'accès à l'électricité permettront également de réaliser des concerts ou animations. Suit à la demande de Mme delépine s'interrogeant sur la possibilité de réaliser des concerts et de la restauration rapide le 13 juillet, M. Belloir répond que cette manifestation pourra être organisée, l'espace disponible sera plus important, les animations seront vraisemblablement réparties différemment. Monsieur Belloir rappelle que le premier constat des architectes et urbanistes était de dire que la ville s'arrêtait au Couesnon, le projet a pour objectif de tisser du lien entre les deux rives. Les animations qui s'y dérouleront devront profiter de cette opportunité. Monsieur Poré évoque l'envasement du Couesnon et estime que Pontorson est tributaire du barrage qui a été mal conçu. M. Belloir et M. Bichon répond que le niveau de la tange est lié à la pluviométrie, faible en ce moment., la troisième arche du pont sera désensablée lors des travaux. Suite à la tempête Eléonor, d'importants travaux ont été nécessaires afin que le seuil de partage joue de nouveau son rôle. Monsieur le maire rappelle que sur les cartes postales anciennes, on constate également la présence de vase sur les rives du Couesnon.*

*Arrivée de M. Gromellon à 21 h.*

*Monsieur Poulain demande quelles sont les modalités d'entretien prévues. M. Belloir répond que l'entretien sera différent selon les secteurs : le verger sera entretenu par des bovins. Ces espaces seront conçus pour être entretenus par des animaux et fauchés. D'autres espaces comme la partie gradins devront être tondus. Le maître d'œuvre élabore actuellement le plan d'entretien.*

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- APPROUVE le projet et le plan de financement, décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des Rives du Couesnon au budget 2019
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre des fonds DETR et DSIL.

**2018/96 Aménagement des Rives du Couesnon : demande de subvention aire de stationnement**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le projet et le plan de financement, décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des Rives du Couesnon- aire de stationnement au budget 2019
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre des fonds DETR et DSIL

### **2018/97 Aménagement de la salle de Les Pas : demande de subvention**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la salle de Les Pas au budget 2019
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre des fonds DETR et DSIL

### **2018/98 Convention Etablissement public foncier Normand**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

Considérant que les travaux de restauration du clos et couvert de la vieille gendarmerie seront réalisés par l'EPFN et l'aménagement intérieur par la Commune, il est nécessaire de conclure une convention spécifique pour ce bâtiment reposant sur le principe de la co-propriété pour permettre à chaque maître d'ouvrage d'organiser les travaux et de solliciter les subventions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le projet et autoriser M. le Maire à signer cette convention.

### **2018/99 Recensement 2019**

Vu l'avis de la commission des finances du 10 décembre 2018

Afin de procéder aux opérations de recensement 2019, la Commune de Pontorson recevra une indemnité de 8600 € afin de couvrir les dépenses supplémentaires que la Commune devra réaliser, correspondant essentiellement aux dépenses de personnel.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- de recruter 12 agents recenseurs maximum et de fixer les modalités de leur rémunération. De la façon suivante :

1,58 € brut/logement

30 € brut/ demi journée de formation

40 € brut/agent recenseur intervenant dans des secteurs peu denses

une enveloppe de 500 € répartie entre les agents ayant atteint les objectifs (pourcentage de retour hebdomadaires préconisés par l'INSEE)

### **2018/100 Création de postes**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 février 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- DE CRÉER les postes suivants à compter du 1/01/2019

1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet;

2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet;

2 postes d'adjoint technique à temps complet

### **2018/101 Acquisition de la parcelle AE 500p**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

Afin de réaliser une nouvelle aire de stationnement à proximité du cimetière du boulevard de Gaulle,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide**

- D'ACQUERIR une partie de la parcelle AE 500 (environ 300 m<sup>2</sup>) pour la somme de 7 €/m<sup>2</sup>.
- DESIGNER maître Serrand comme notaire

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte ou tout document nécessaire à la conclusion de cette affaire.

### **2018/102 Affectation de l'aire de stationnement et d'une partie de la rue Claude Monet**

Considérant que le projet établi par le maître d'œuvre Adao Urbanisme n'affecte pas la desserte des tiers

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) décide**

- DE DESAFFECTER l'aire de stationnement et la voirie située entre le numéro 5 et le numéro 7 de la voirie communale mais de les maintenir dans le domaine public (afin d'y implanter l'école maternelle) ;

Madame Delépine précise qu'une voie permettant les déplacements doux (piétons, cycles) est maintenue, les véhicules à moteur en revanche ne pourront plus utiliser cette voie.

### **2018/103 Désignation des délégués au CLEP Baie Bocage**

Vu la décision du SMAEP Baie et bocage en date du 11 mai 2016 de transférer sa compétence eau potable au Syndicat départemental de l'eau de la Manche (SDEAU 50) à compter du 31 décembre 2016  
Vu l'arrête préfectoral du 4 juillet 2016 autorisant le transfert à compter du 31 décembre 2016 de la totalité de la compétence eau potable exercée par le SMAEP de la Baie et du Bocage au SDeau 50

Considérant que le SMAEP de la Baie et du bocage est depuis le 31 décembre 2016 membre du conseil local de l'eau potable (CLEP) Baie et Bocage au sein du SDeau50, échelon opérationnel pour l'exercice de la compétence production/distribution

Considérant que le SMAEP de la Baie et du bocage est dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Considérant qu'à la date de dissolution du SMAEP de la Baie et Bocage, la Commune de Pontorson actuellement membre du SMAEP de la Baie et du bocage devient membre du CLEP Baie et bocage au sein du SDeau50

Considérant que la Commune de Pontorson doit désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour siéger dans le CLEP Baie et Bocage au sein du SDeau50

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DESIGNE :

Délégués titulaires : André Denot, Vincent Bichon, Jacques Gromellon

Délégué suppléant : André-Jean Belloir

### **2018/104 Convention avec la société FREE : autorisation d'occupation temporaire**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention proposée par la société FREE afin d'autoriser cette dernière à implanter une armoire technique (1,3 m x 0,7 m, 1,47 m ht) chemin du balon (à proximité de la rue du temple Cormeray).

*Suite à la demande de M. Gromellon concernant le projet d'antenne sur le stade de Vessey, Mme Trincot indique que la collectivité perçoit un droit d'occupation mais que l'antenne ne sera installée que lorsque des opérateurs auront accepté de l'utiliser.*

### **2018/105 Résidence « les Bordeaux » Garantie des emprunts contractés par la Rance**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil

Vu l'article l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

Vu la convention conclue entre la Commune de Pontorson et la société La Rance, action logement  
Vu le contrat de prêt N° 89570 en annexe signé entre la SA HLM La Rance ci-après emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Commune de Pontorson après en avoir délibéré à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 255 943 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N 89570 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes: la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt

*Monsieur le Maire informe le conseil de la date de la réunion de la commission d'attribution des logements. La remise des clés est prévue le 14 mars 2019. Monsieur le Maire souligne le travail considérable accompli par mesdames Schwan, Desgranges et Collin.*

#### **2018/106 Reversement entre budgets**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

Vu la répartition du temps de travail des agents

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**

- DE PROCEDER au versement de la somme de 38 407 € du budget annexe eau potable au budget principal.

#### **2018/107 Décision modificative**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

- DE MODIFIER le budget de la façon suivante  
Compte 204182 Participation bornes de recharge électriques : + 2000 €  
Compte 2188 opération 160006 cimetièrre : + 3 000 €  
Compte 2188 autre immobilisations: - 5 000 €

#### **2018/108 Subvention au profit du CCAS**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

- D'ACCORDER une subvention de 2 500 € au CCAS pour 2018.

#### **2018/109 Admissions en non-valeur et créances éteintes**

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 10 décembre 2018

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

- DE SE PRONONCER sur un montant d'admissions en non-valeur de 352,57 € (compte 6541) et 2093,92 € de créances éteintes (compte 6542) sur le budget principal d'une part et sur un montant de 2634,61 € TTC d'admission en non-valeur et 2086,29 € TTC de créances éteintes sur le budget annexe eau potable.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des débiteurs. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités : lettre de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur, poursuite par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence. Cependant le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour à « meilleure fortune ».

Les créances éteintes sont quant à elles des effacements définitifs des dettes suite à un jugement de surendettement ou une liquidation judiciaire.

**2018/110 Droit du travail- dérogation au repos dominical des salariés**

Vu la loi 2015-990 du 6 août 2015

Vu les demandes pour l'exercice 2019

Vu l'avis favorable de la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie

Vu les avis des syndicats et organisations professionnelles

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- DONNE un avis favorable à l'ensemble des demandes formulées

**2018/111 Restauration de l'Eglise Notre Dame tranche conditionnelle 1 : demande de subvention**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- APPROUVE le projet et le plan de financement
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de la tranche conditionnelle 1 au budget 2019
- SOLLICITE l'aide de l'État au titre de la DRAC

**2018/112 Dénomination de la place située boulevard Patton**

Vu la délibération 2018/90 nommant la place située Boulevard Patton

Vu les remarques des associations d'anciens combattants

**le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide**

- D'ANNULER la délibération 2018/90 et
- DE NOMMER place située Boulevard Patton : Place des Anciens combattants d'Afrique du Nord

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 14.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

André DENOT  
Maire de Pontorson



Sébastien ROBIDEL  
Secrétaire de Séance